

Les grandes infrastructures sportives en Ile-de-France

Les succès passent par une cohérence !

Par Martin Citarella, chargé d'études aménagement du territoire

Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93)

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission,

Messieurs les Maîtres d'Ouvrage,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie infiniment de me donner la parole lors de ce débat public. Je vous exprime ma très vive satisfaction de voir le mouvement olympique de Seine-Saint-Denis associé, ce soir, à ces travaux de réflexion. Je souhaite également remercier Evelyne Ciriegi, présidente du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France et administratrice du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), qui m'a suggéré comme intervenant.

J'aimerais, tout d'abord, préciser un point : mon intervention sera centrée sur les enjeux d'aménagement du territoire à la lumière des grands projets sportifs existants. Il n'est pas de mon ressort d'exprimer un avis sur l'opportunité de la réalisation du Grand Stade. L'avis du CDOS de l'Essonne et du CROSIF, territorialement compétents seront, j'en suis sûr, tout à fait pertinents.

Si je devais faire un rapide état des lieux de la situation sportive en Ile-de-France, je dirais que nous n'avons pas de pétrole mais beaucoup d'idées. Je m'explique : malgré une situation globalement déficitaire en matière d'équipements sportifs, il existe un foisonnement de projets d'infrastructures de grande taille : le Grand Stade de Rugby (évidemment) l'Aréna 92, les salles couvertes (Dôme à Sarcelles, Colisée à Tremblay-en-France) et, enfin, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (quasiment déjà réalisé).

Il n'y a pas, aujourd'hui, en Ile-de-France une volonté de concentrer le sport et les activités qui lui sont liées dans un seul espace. Cette thématique est portée par plusieurs élus, dans plusieurs territoires et la logique de saupoudrage semble se confirmer. Ce terme de saupoudrage est régulièrement critiqué. Du point de vue de la réflexion urbaine il ne me paraît pas, toutefois, mauvais en soi. Si chaque projet apporte une véritable plus-value et une amélioration significative de la qualité de vie des habitants, la naissance de différents projets dans différents lieux de notre région peut être positive.

Prenons un exemple : dans l'optique de l'organisation d'un grand évènement (il paraît que certains songent à Paris pour accueillir les JO en 2024...), il est intéressant de réfléchir à une candidature non pas de Paris mais du Grand Paris, c'est-à-dire de la métropole et de toute la région IDF. Cette option pourrait permettre de réaliser un rééquilibrage territorial des infrastructures sportives : autour de différents pôles, tels que le stade de France ou le Grand Stade naîtraient de véritables quartiers sportifs, lesquels seraient reliés entre eux par des infrastructures de transport en commun (ou dans certains cas de circulations douces).

Ces différents quartiers, que l'on peut aussi imaginer en dehors d'une candidature olympique, doivent, pour réussir, comporter quelques caractéristiques de base :

- Faire cohabiter, de façon durable, les habitations destinées à l'ensemble de la population et les logements pour les sportifs de passage ou en résidence permanente.
- Etre des lieux attractifs (y compris pour ceux qui n'ont pas d'argent à dépenser) présentant une importante mixité fonctionnelle : en plus des habitations et des zones d'activité, il est bon qu'autour d'une grande infrastructure sportive puissent naître de nombreux équipements sportifs en accès libre : présentant un coût plus faible, ils permettent une initiation à la pratique d'un public très large.
- Etre inscrits dans un schéma structurant de voies de circulations douces permettant un accès rapide à des espaces de respiration (parcs, espaces verts, berges de fleuve...): cette demande de contact avec la nature est, rappelons-le, l'une des principales motivations des citoyens pour faire du sport. L'idéal est évidemment de situer les équipements dans une zone de passage entre la ville dense et les espaces plus verts.

La prise en compte de ces éléments dans le cadre du projet de Grand Stade est, en partie, une réalité. Les travaux doivent absolument être approfondis en ce sens !

La réussite des projets de grandes infrastructures de spectacle, passe, comme l'a affirmé en son temps la commission Grands Stades (présidée par Philippe Seguin) par une certaine multimodalité. Nos grandes enceintes doivent penser à attirer Lady Gaga tout autant que Franck Ribéry ! Si l'on se place dans une logique durable, il est toutefois bon de ne pas s'arrêter à l'évènementiel. Les équipements de proximité autour des grands sites sportifs doivent permettre la rencontre des univers culturels et sportifs. A ce sujet, je salue l'idée portée en avant sur le territoire où nous nous trouvons : le projet d'un équipement culturel et sportif important près de la future Gare Pleyel¹. J'espère, de tout cœur que Molière et Coubertin pourront y cohabiter harmonieusement !

Bien que n'étant pas hostile, par principe, au saupoudrage des infrastructures sportives sur l'ensemble de la région, je suis obligé d'attirer votre attention sur la nécessité d'encadrer ce processus. Il faut, évidemment, comme l'a souligné maintes fois souligné le sociologue Gérard Baslé, s'imprégner de la réalité sportive du territoire : les grandes infrastructures doivent avoir un lien avec les grands clubs de l'espace géographique concerné. Un grand club ne signifie pas forcément un club sportivement performant et riche, mais plutôt un club, historiquement implanté, dont l'utilité sociale est globalement reconnue par la population, les collectivités et les instances sportives. Cela signifie qu'un projet tel que le Grand Stade, doit faire une place aux clubs phares en son sein ou dans son immédiate proximité.

A cette nécessaire cohérence sportive doit s'ajouter une logique d'aménagement pleinement intégrée : certains pourront me reprocher une relative langue de bois en début d'intervention. Je vais essayer de les décevoir : je vais donc, devant la commission du débat publique, proposer une modification de l'organisation des débats autour des infrastructures sportives franciliennes. Le Grand Stade de Rugby, avec l'ensemble des projets structurants, doit être débattu dans le cadre d'un projet régional. Les conclusions du présent débat seront forcément incomplètes : en Ile-de-France les projets doivent être pensés les uns par rapport aux autres et non de façon isolée. Il ne s'agit pas ici de critiquer le travail de la commission, mais de souhaiter que ses conclusions soient intégrées à un travail plus large sur la cohérence régionale des infrastructures sportives.

Ce travail devra recueillir les avis sportifs mais aussi non sportifs (urbanistiques, économiques, culturels...). Il établira un cadre de référence pour financer et construire le sport de demain. Il

¹ http://seinesaintdenis.franceolympique.com/seinesaintdenis/fichiers/File/avis_cdos_93tcc.pdf

est, à l'avenir, souhaitable, que le financement ou l'aide publique à la réalisation de grands projets soit conditionnée à la compatibilité avec la cohérence d'ensemble définie en concertation. Il existe une Conférence régionale du sport : son renfort par la consultation intensifiée d'acteurs de l'aménagement ou du développement est une voie intéressante.

Après avoir montré les crocs, je me permets de redevenir gentil : je souhaite remercier très sincèrement cette commission qui a permis à un acteur sportif de venir s'exprimer sur l'aménagement du territoire : c'est un exemple qui doit être généralisé à toutes les consultations publiques, quel que soit leur objet. Il suffit de chausser ses crampons et de gratter un peu le sol pour s'apercevoir que le sport est partout ! Merci pour votre attention.